

# **Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest**

**Quelques actions menées par les Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs et par les organisations qui les soutiennent**

Rédaction : Aimé Bada, Hamidou Coly, Dibou Faye, Fabrizio Terenzio, en liaison avec les associations et organisations citées

## **Sommaire**

Introduction

1 - Quelles actions ont été menées depuis juillet 1998 ?

2 - Approfondir le phénomène

3 - Rôle des EJT et de leurs organisations de soutien

4 - Le débat de Bamako

5 - Annexes

I- Quatre points d'argumentation développés par les EJT à la conférence d'Amsterdam, 26 - 27 février 1997

II- Recommandations des Enfants et Jeunes Travailleurs (EJT) sur le "confiage"

III- Associations membres du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) et leurs organisations de soutien

## **Introduction**

Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) est implanté depuis sa fondation en juillet 1994, dans vingt huit (28) villes de quatorze (14) pays d'Afrique. Il regroupe des Enfants et Jeunes qui exercent le travail domestique, les petits métiers indépendants ou qui sont en apprentissage.

Ce Mouvement est accompagné par des organisations gouvernementales, non gouvernementales et religieuses qui depuis 1985 échangent leurs expériences et se soutiennent mutuellement dans une perspective de développement d'actions participatives dans la région.

En juin 1999, ces organisations se sont réunies à Grand Bassam pour faire un bilan du passé et envisager l'avenir. La question du trafic des enfants est apparue comme l'une des préoccupations communes pour l'an 2000-2004. Aucune étude approfondie sur le trafic des enfants n'a été menée, à ce stade, au sein de ce réseau, mais des actions ont été menées. Ce document se limite à les capitaliser et à proposer quelques réflexions et perspectives, à partir de ces expériences récentes. Les points 1 à 3 ont été présentés à l'Atelier Régional de Libreville (février 2000) organisé par l'OIT et l'UNICEF. Le point 4 rend compte des débats du MAEJT lors de la 5ème Rencontre Africaine du Mouvement tenue à Bamako en novembre 2000.

## **1- Quelles actions ont été menées depuis juillet 1998 ?**

### **Au Bénin**

En 1999, le projet ESD / Initiative Vioutou du Service Diocésain de Développement et d'Action Caritative (SDDAC) de l'Archevêché de Cotonou et l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) de la même ville, ont mené de concert une vaste campagne d'information d'écoute et de sensibilisation dans quinze (15) villages pourvoyeurs d'enfants et dans les médias locaux et nationaux.

Lors de cette campagne, des réunions et séminaires de sensibilisation ont été organisés dans chacun de ces quinze (15) villages. Les AEJT ont expliqué leurs "12 droits" et des pancartes ont été confectionnées avec les habitants qui ont expliqué avoir été trompés par les intermédiaires qui leur ont promis de confier (Vidomégon) les enfants dans les villes béninoises, auprès de gens qui leur apporteraient une éducation et une formation.

Les parents ne savaient pas que leurs enfants (8-14 ans) avaient été amenés au loin dans des villes du Gabon et de la Côte d'Ivoire pour mener des activités de domestiques et d'aide vendeuses pour les filles ou d'aide agricoles dans les plantations pour les adolescents garçons.

Ils sont contre cet état de fait et désirent exercer désormais un contrôle sur tout départ d'enfants de leurs villages. Pour ce faire, ils sont en train de constituer des comités dans chaque village. La constitution de comités de suivi de ressortissants de ces villages dans les villes de placement des vidomégons au Bénin est également envisagée. De nombreuses interventions dans les radios locales et nationales ainsi que des débats à la télévision nationale ont été menées par les acteurs de cette campagne d'information.

Dans la ville de Cotonou, le projet ESD / initiative Vioutou, reçoit des enfants rapatriés (souvent par des structures religieuses de pays voisins) ou bloqués aux frontières. Les animateurs et les membres de l'AEJT s'efforcent d'écouter les enfants et de les aider à retourner en famille.

L'AEJT Cotonou fédère vingt (20) groupes de base dont quatorze (14) sont constitués par environ trois mille (3000) fillettes vidomégons (confiées) dans autant de marchés et quartiers de la ville. Ces fillettes, à côté de leurs activités d'aide vendeuses auprès des "tanties", participent de deux (2) à trois (3) heures par jour à des activités d'éducation alternative et de loisirs.

L'appui des animatrices de l'équipe ESD/Vioutou et leur propre organisation leur garantissent une écoute et une protection. Les tanties des marchés et quartiers participent activement au bon déroulement de ces activités notamment, en mettant à leur disposition les terrains pour la construction de baraques d'écoute. Quatre de ces centres d'écoute ont été soutenus par le programme IPEC BIT du Bénin.

## **En Côte d'Ivoire**

Le BICE anime le "forum des ONGs d'aide aux enfants en difficulté". Dans ce cadre, il a mené en 1999 des actions de sensibilisation en Côte d'Ivoire sur le thème du trafic des enfants. Fin 1999, il a facilité la participation de l'AEJT locale à un forum des enfants sur la question du trafic des enfants.

Le Forum a inscrit sur son plan d'action 2000 :

- une réflexion sur les concepts de "travail et de trafic". Les EJT seront associés à cette réflexion.
- une campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour la ratification de la convention 182 de l'OIT.

L'AEJT existe dans quatre (4) villes ivoiriennes : Abidjan, Bouaké, Grand Bassam et Korhogo. Les EJT ont été formés par leurs structures d'appui à l'écoute des autres enfants travailleurs ou en rupture là où ils se trouvent, "là où les adultes ne peuvent jamais entrer" (Ndouba Serge Luca, délégué de Côte d'Ivoire au MAEJT). Leur activisme dans ce domaine est notoire et apporte des résultats consistants, notamment dans le partenariat avec le CEPA d'Adjamé et l'EASEMO de Bouaké. L'AEJT Côte d'Ivoire a mis la question du trafic des enfants à l'ordre du jour de son programme d'action pour l'an 2000. Les EJT de Bouaké ont été prendre contact avec les enfants des plantations.

## **Au Mali**

L'AEJT de Sikasso a participé à la Conférence de sensibilisation sur le trafic des enfants (hivernage 1999) organisée par Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en collaboration avec l'IPEC-BIT et l'UNICEF Mali.

Prenant la parole lors de cette conférence, le président de l'AEJT Sikasso a demandé que l'AEJT soit associée aux actions menées localement, notamment à l'écoute des enfants "retournés au Mali" qui apparemment avaient des difficultés à s'exprimer face aux adultes, afin de mieux comprendre leur situation et ce qu'ils ont vécu.

L'AEJT de Sikasso a rendu compte de cette Conférence et de ses actions aux AEJT du Mali (Bamako, Kayes, Mopti et Ségou) lors de leur rencontre annuelle de coordination qui s'est tenue à Sikasso en décembre 1999.

Depuis lors, en liaison avec les autorités locales, l'AEJT de Sikasso a mené des actions de contact et d'écoute avec les jeunes qui sont en voie de partir pour la Côte d'Ivoire, auprès des parents et tuteurs qui les hébergent et dans les gares routières d'où partent ces enfants. Plus d'une centaine d'enfants rapatriés de Côte d'Ivoire ont également été écoutés. Ils notent qu'il s'agit surtout d'adolescents à partir de quatorze (14) ans qui sont attirés par la perspective de travail dans les plantations ou en ville.

L'AEJT de Sikasso a rencontré l'AEJT de Korhogo (Côte d'Ivoire, zone de plantations) dans le courant de mars 2000, afin de nouer le contact avec elle et de discuter de la situation des enfants dans les plantations.

Les AEJT du Mali ont pris les orientations suivantes :

- rechercher la bonne information sur le phénomène
- mener des actions de sensibilisation des enfants eux-mêmes, des parents, des tuteurs et des transporteurs
- proposer le développement d'Activités Génératrices de Revenus dans les villages pourvoyeurs afin que les enfants n'aient pas à partir ailleurs.

L'AEJT Jekawuli est membre du Comité de Pilotage du programme national soutenu par IPEC / BIT. Elle développe dans le cadre de ce programme des actions de sensibilisation contre l'exploitation du travail des enfants.

## **Au Sénégal**

Les cinq (5) AEJT implantées au Sénégal, (Dakar, Fatick, St-Louis, Thiès et Ziguinchor) mènent de concert des actions d'écoute et de protection des fillettes domestiques dans le cadre du "programme national pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail", soutenu par BIT/IPEC.

Elles ont mené des actions d'information et d'écoute dans les villages pourvoyeurs d'enfants travailleurs migrants vers les villes, dans la période de septembre-octobre 1999, par des forums locaux, notamment dans les villages de Ngaye-Ngaye, Ngoundiane, Thiona Sérère (chaque association a invité les délégués des AEJT des autres villes) et enfin un forum national dans le "Royaume d'Enampore" à Ziguinchor (avec des délégués des douze (12) villages environnant et une délégation des AEJT de Guinée Bissau).

Dans la plupart des cas, les autorités locales (gouverneurs, préfets ou leurs délégués, inspecteurs régionaux du travail, présidents de communauté rurale, chefs de village) étaient présents et ont soutenu ce programme de proximité contre la migration précoce des enfants.

Ces forums ont été l'occasion pour les AEJT de rechercher avec les parents et les autorités les causes profondes du départ précoce des enfants vers les villes, ensuite de discuter avec eux des conditions de vie des enfants travailleurs et de les informer sur les actions de défense et de concrétisation des droits qui y sont menées. Ils ont enfin établi un plan de suivi de ces forums avec leurs parents directs, puisqu'une partie des initiateurs provenaient de ces villages ciblés.

## **Au Togo**

WAO Afrique est une organisation pionnière dans la lutte contre le trafic des enfants et dans l'appui au MAEJT.

Elle a organisé de nombreuses sessions sur les droits de l'enfant et contre le trafic des enfants (sous régionale fin 1998). Elle mène également des actions d'amélioration de la situation des enfants et jeunes qui travaillent en collaboration avec l'AEJT Lomé.

Elle a organisé de nombreuses campagnes de sensibilisation dans les régions rurales et a implanté dans la région pourvoyeuse de Dabou des actions pour permettre le retour et la fixation de filles travailleuses qui avaient migré à Lomé, et des actions de formation et d'activités économiques, pour fixer les autres enfants et éviter leur exode.

Dans la capitale, le BICE Lomé mène des actions d'accompagnement et d'auto organisation des filles et femmes portefaix qui travaillent dans le marché. Il est en train de développer un programme de sensibilisation et de soutien dans les villages d'origine de ces filles et femmes portefaix.

### **Coordination du MAEJT**

La coordination du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) s'est réunie en février 1999 et a examiné la proposition de convention 182 de l'OIT. A cette occasion, elle a proposé une série de recommandations sur la pratique du "confiage des enfants" (cf. annexe 2) afin d'en limiter les effets pervers qui se produisent fréquemment.

Ces recommandations ont été discutées avec le bureau régional de l'OIT à Dakar et avec le représentant de l'UNICEF dans la même ville. Elles ont ensuite été portées à l'attention de la 87<sup>e</sup> conférence de l'OIT.

Cette même coordination s'est réunie du 27 au 31 mars 2000 à Abidjan. A cette occasion, elle a fait un bilan des actions menées dans les différents pays et dégagé des perspectives pour l'an 2000. Elle a décidé de mettre à l'ordre du jour de sa 5<sup>ème</sup> rencontre la question de migration, confiage et trafic (voir synthèse p. 17).

## **2 - Approfondir le phénomène**

Lorsque le Président de l'AEJT de Sikasso a participé à la conférence citée précédemment, il a exprimé son malaise quant aux risques d'amalgame entre trafic et migrations. C'est pourquoi, il a exprimé son attente de "bien s'informer et informer sur le phénomène du trafic des enfants".

Dans cette optique, il est utile de proposer différents cas de figure tout en considérant qu'ils ne sont pas indépendants et que les réalités sont souvent plus complexes que la description qu'on peut vouloir en faire.

### **Contexte**

Le trafic des enfants s'inscrit dans un contexte sous régional de migrations transfrontalières de toutes sortes, en particulier pour des activités de commerce qui parfois s'assimilent à la fraude, la contrebande ou les "trafics en tout genre". Cette "économie de la fraude" se développe d'autant plus que les difficultés économiques et la pauvreté poussent beaucoup d'acteurs et actrices à chercher leur salut dans le commerce.

Le fait que les frontières ne consistent pas un obstacle, n'est pas en soit mauvais car il va dans le sens d'une intégration par ailleurs prônée par tous.

#### **a - La volonté de migration**

Les nombreuses actions d'écoute et d'information menées dans les villages ont permis de mieux comprendre les causes de ces migrations.

La pauvreté, voire "l'insuffisance alimentaire" dans certaines situations de sécheresse, le manque d'argent et donc le coût trop élevé de la "mise à l'école" lorsque l'école existe, un certain sentiment de misère et d'abandon font penser que l'espoir est ailleurs. Les zones rurales ne s'épanouissent pas et n'épanouissent pas leurs enfants, la tendance est à la fuite en ville.

Certains enfants ont dit que "les villages sont vides, il n'y a que les vieux qui y vivent" et donc eux-mêmes ne s'y sentent plus à l'aise.

Le fait que les migrations s'exercent, correspond à une nécessité objective et subjective, dans certains cas des facteurs de tension, accentuent cette tendance. N'oublions pas qu'en vingt (20) ans l'Afrique s'est considérablement urbanisée !

L'Afrique s'est aussi considérablement rajeunie ! La population enfantine y est majoritaire et un grand nombre d'enfants travaillent pour satisfaire leurs besoins et aider leurs familles. Les débats dans les villages ont révélé dans certains cas que les parents ne savent plus refuser la décision de départ de l'enfant, car ils se sentent dépourvus d'un minimum de sécurité et de perspectives à leur offrir. Dans d'autres cas, les parents incitent même leurs enfants à partir.

La question de l'école est donc centrale, du point de vue de son coût mais également de son adaptation à toutes les situations.

Outre la non-scolarisation connue de tous, une tendance d'abandon scolaire émerge. Au Nigeria, l'UNICEF a constaté depuis plusieurs années un abandon massif de la part des enfants Ibos qui vont chercher leur sort en ville dans des "little businesses".

Le "forum sur l'éducation" tenu à Dakar en avril 2000 a offert l'occasion d'une confrontation approfondie sur ce thème.

Le travail des enfants suit ce mouvement de migration vers la ville et parfois au-delà des frontières. C'est ce qu'ont relevé les EJT de Sikasso dans leurs contacts avec les candidats au départ pour la Côte d'Ivoire. C'est une aventure dangereuse car dans les villes de pays étrangers, les enfants s'exposent à des situations où les garanties de protections exercées par les états mais aussi par les communautés villageoises migrantes en ville diminuent considérablement.

## **b - La pratique du "confiage"**

La signification de ce confiage est exprimée différemment dans les langues africaines.

Au Bénin, on parle de "Vidomégon", littéralement "l'enfant placé chez quelqu'un" tandis qu'au Sénégal, on parle de "Yaar Doom" c'est à dire "éduquer un enfant".

Par ce système, l'enfant est donné à un parent ou à un ami pour être éduqué comme les enfants de la famille d'accueil. Il est dans un processus de formation tout en contribuant souvent à l'activité économique qui se déroule dans la plupart des cas dans l'économie populaire dite informelle. L'enfant peut s'y épanouir ou y être exploité selon les situations.

Les mutations de la société africaine sont telles que les situations d'exploitation ont tendance à s'aggraver. La contribution à l'activité économique devient le seul objet du confiage au détriment du processus de formation.

Le confiage suppose une démission des responsabilités parentales. La famille ne se sent pas en droit d'intervenir ou de contrôler les conditions de vie et d'épanouissement de son enfant qui a été confié car l'on a "confiance" en la famille d'accueil.

Les délégués du MAEJT ont proposé par leurs recommandations (voir texte en annexe), de changer les règles du jeu du confiage et d'inciter à la prise de responsabilité parentale avant et pendant le confiage, tout en fixant des règles de base pour les familles d'accueil. C'est une amorce de réponse aux dérives de cette pratique très répandue.

## **c - Trafic des enfants**

La dégradation économique, la monétarisation des rapports sociaux, les conflits et tensions, la volonté de migration et la pratique de confiage, constituent une toile de fonds sur laquelle émerge le scandale du trafic des enfants.

Les enfants deviennent des marchandises objets de commerce, les adultes intermédiaires les utilisent pour gagner de l'argent.

Ils délivrent de fausses informations sur la destination réelle et les leurrent avec, parfois à l'appui, une compensation sous forme "d'aide à la famille". Ce cas a été rencontré dans certains villages du Bénin décrits au point 1.

La commercialisation des enfants et de leur force de travail est inacceptable et les EJT l'expriment en des termes très clairs : "nous, Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs, ne pouvons pas accepter que des gens gagnent de l'argent en prenant des enfants pour les envoyer travailler et en se faisant payer par ceux qui vont les faire travailler.

Le trafic n'est pas la décision des enfants, ce sont les adultes qui les prennent ou les placent auprès d'autres adultes exploitants. On ne parle pas assez de ces adultes, comme on ne parle pas assez des adultes qui maltraitent les enfants qui travaillent pour eux. On ne parle pas assez des adultes qui sont complices de ce trafic, c'est à dire à qui on donne de l'argent pour "fermer les yeux".

Nous n'acceptons pas que les enfants ou que le travail des enfants soient une marchandise ou une source de revenus pour des adultes. Nous n'acceptons pas non plus que des enfants soient amenés très loin, dans des lieux ou des situations où ils ne connaissent personne qui puisse les soutenir quand ils ont des problèmes de travail très lourd, de santé, de violences subies, etc." (Dibou Faye déléguée du Sénégal au MAEJT)

### **Bien s'informer et bien informer**

Bien informer et bien s'informer implique que l'on s'attaque efficacement à des phénomènes précis et que l'on marque la limite entre :

- les situations qui postulent l'épanouissement de l'enfant et qui peuvent être soutenues ou améliorées (cf. cas des vidomégons à Cotonou), dans son intérêt supérieur.

- et les situations dans lesquelles l'enfant devient exclusivement source de revenus, d'exploitation donc de violation de ses droits fondamentaux.

Bien informer et bien s'informer implique que l'on s'attaque aux phénomènes en profondeur. Une prise de conscience des africains face aux dérives de leurs pratiques culturelles est tout à fait salubre, car leur caractère culturel ne doit jamais servir de prétexte à la violation de l'intégrité de ces enfants et à l'acceptation de leur exploitation.

Une médiatisation à outrance sur le plan international de la pratique du trafic des enfants, peut contribuer surtout si elle se fait dans l'amalgame, non pas à susciter la solidarité mais plutôt à susciter le rejet et le dégoût de l'Afrique à savoir "l'Afro pessimisme".

Si médiatisation il doit y avoir, qu'elle se fasse essentiellement sur les actions menées pour faire face efficacement à l'émergence du trafic des enfants !

## **3 - Rôle des EJT et de leurs organisations de soutien**

Les EJT subissent quotidiennement l'exploitation et la violation de leurs droits. C'est pourquoi, ils s'organisent en associations locales puis en mouvement africain pour être plus efficaces, contre toutes les formes d'exploitation des enfants.

Une majorité d'entre eux a migré, la plupart ont été confiés ou ont eu l'un de leur frère ou sœur confié.

Ils ont contribué au processus international de réflexion puis de formulation de la convention 182 de l'OIT, à la conférence d'Amsterdam en février 1997, à celle d'Oslo, en novembre de la même année, puis à l'occasion de l'adoption de ladite convention en 1999 (cf. annexes). Leur positionnement sur les "pires formes" est qu'il s'agit de "délicts". Ils entendent depuis le début contribuer à la lutte contre ces délits, mieux, ils estiment que leur contribution ainsi que celle de leurs communautés sont incontournables pour s'attaquer à la réalité de ces délits.

Ils ont mainte fois marqué les limites de l'action normative ou répressive et prôné la mobilisation et la vigilance à la base et ils la pratiquent dans les limites de leurs moyens et de leurs capacités, non seulement dans le cas du trafic des enfants, mais également dans tous les cas d'exploitation ou de mauvais traitement en particulier des plus jeunes.

Enfin, depuis 96, ils attirent l'attention de la communauté internationale sur les causes profondes de l'exploitation, la pauvreté, et en particulier la pauvreté des régions rurales et ils demandent que toutes les actions menées convergent également dans la lutte contre ces causes.

Les EJT constituent une ressource importante pour :

- remonter aux sources dans les villages pourvoyeurs d'où eux-mêmes ils proviennent
- dénoncer le trafic des enfants là où il existe ou toute pratique d'exploitation des enfants
- être à l'écoute des enfants victimes de ces pratiques comme c'est le cas à Cotonou ou au Sénégal avec les petites bonnes dans les quartiers où elles sont organisés
- exercer une vigilance sur les lieux de passage, de provenance ou d'arrivée des trafics et dénoncer les complicités comme c'est le cas à Sikasso
- suivre d'une ville à l'autre de leur propre réseau le phénomène, avec leurs organisations de soutien
- devenir des références ou des recours pour les enfants trafiqués, comme des organisations religieuses le font déjà.

Ils ont partagé les résultats de la conférence de Libreville à leur réunion de coordination du MAEJT en mars 2000 en Côte d'Ivoire, et continueront à agir car ils sont "de facto" des acteurs de première ligne dans la lutte contre le trafic des enfants.

## **4 - Le débat de Bamako**

Les migrations, le confiage et le trafic transfrontalier, discutés par les enfants et jeunes travailleurs

Du 31 octobre au 14 novembre 2000 s'est tenue à Bamako la 5ème rencontre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT). Cette rencontre a réuni 44 villes de 16 pays d'Afrique et une déléguée du Mouvement Latino Américain Enfants et Adolescents Travailleurs (MLAC).

Dans la première semaine de "bilan des actions dans les pays", les délégations d'EJT ont cité les actions menées dans ce domaine, en se référant au "droit à rester au village : à ne pas s'exoder". Certaines Associations d'Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) ont mené des actions, le plus souvent en collaboration avec leurs structures de soutien.

### **Synhtèse**

- Elles ont cherché à s'informer en menant leurs propres enquêtes, parfois de maison en maison, ou chez les ressortissants de l'ethnie, ou dans les lieux de transit des enfants tel que les gares routières. Dans certains cas, elles ont consulté les rapports officiels ou les statistiques disponibles dans les services compétents.

- Elles ont informé en sillonnant des dizaines de villages, et dans certains cas leurs villages d'origine. Elles ont dialogué avec les enfants et jeunes, la population et les autorités, pour "faire connaître les dangers limités à la migration vers les villes ou les pays voisins". Elles ont parfois suscité la création de structures de surveillance. Il semble que les départs de certains villages soient devenus moins fréquents.

- Elles ont beaucoup écouté les concernés, ou essayé de les écouter. Dans un cas, seule la moitié des enfants rapatriés considérait avoir connu un problème et donc s'exprimait en racontant. Dans un

autre, les enfants fuyaient le contact alors qu'ils étaient dans les plantations, par peur de leurs patrons.

- Le point de vue exprimé par l'un des grands activistes EJT dans ce domaine est le suivant : "je ne pourrais jamais dire à un enfant, ne parts pas, car je sais qu'il vit beaucoup de problèmes chez lui. Mais je veux qu'il sache tout sur là où il veut aller !".

- Elles ont participé à des campagnes menées par l'Etat et d'autres institutions nationales ou internationales et contribué à la production d'outils de communication (vidéo, émissions radio, etc.). Leur participation dans ce domaine commence à être reconnue et valorisée. Dans deux cas, elles ont participé à la rédaction du rapport de leur pays sur le trafic transfrontalier.

## **Perspectives**

Les participants à cette rencontre ont formé un groupe de travail sur les phénomènes de migration, confiage et trafic transfrontalier des enfants dans quelques pays de la sous-région africaine. Ce groupe a distingué des aspects positifs et des aspects négatifs, voire pervers. Les actions de mobilisation et de sensibilisation, notamment dans les villages de provenance des enfants, porteront sur les aspects négatifs.

Les débats ont fait ressortir les éléments suivants :

Pour la migration, tous les aspects ne sont pas négatifs, car certains objectifs visés par les enfants sont parfois atteints, tel que le petit commerce, le travail, les découvertes (mer, désert, forêts, gratte-ciel), ainsi qu'une ouverture sur l'extérieur (connaissance d'autres peuples et cultures). Par contre, les enfants se sentent déracinés (différentes coutumes, religions, caractères, etc.). Ils ont du mal à trouver où se loger, à se nourrir. Ils se trouvent exposés au trafic, aux viols, aux rafles et quelquefois au rapatriement. Ils sont exploités en travaillant sans salaire ou sont sous payés.

Dans le confiage, certains enfants reconnaissent recevoir quelques fois une bonne éducation (scolarisation/alphabétisation, apprentissage de métiers, discipline, etc.). D'autres constatent une amélioration de leurs conditions de vie (protection sociale, surveillance, soins, etc.). L'exploitation des enfants par de longues et dures journées de travail et souvent une mauvaise éducation (non scolarisation/pas d'alphabétisation, non respect de leurs droits) sont quelques aspects négatifs qu'il condamnent.

Pour le trafic transfrontalier, aucun aspect positif ne s'en dégage (esclavage, bastonnade, torture, enfants vendus comme des marchandises, déracinement, assassinats parfois).

Par conséquent, le MAEJT s'engage ouvertement dans la lutte contre le trafic transfrontalier, il utilisera son réseau sans frontières, et ses connaissances du terrain pour apporter sa contribution à la mobilisation des autorités et des populations contre ce trafic.

## **Propositions adoptées**

- Intensifier la sensibilisation des enfants et parents sur les aspects négatifs de la migration et du confiage, et sur le trafic dans les villages et dans les villes, surtout dans les "villes carrefours" : dans les gares routières, et auprès des gens qui hébergent les "candidats au départ".

- Ecouter les enfants concernés. Récolter des informations et partager avec les autorités (y compris Consuls des pays d'origine, justice et sécurité).

- Renforcer la collaboration entre les associations, sur les actions contre les aspects négatifs et contre le trafic.

- Publier les expériences vécues dans le "défi des EJT".



- Impliquer les EJT dans cette lutte à tous les niveaux.

- Participer aux campagnes de mobilisation organisées par les autorités et les diverses institutions.

## **5 - Annexes**

### **I - Quatre points d'argumentation développés par les EJT à la conférence d'Amsterdam (26 - 27 février 1997)**

1 - Les lois existent déjà, elles ne sont pas appliquées, il y a trop de corruption.

2 - Tous ensemble (autorités, société civile, mouvements populaires), il faut développer des politiques sociales pour lutter contre les causes des situations intolérables.

3 - Les EJT luttent et lutteront contre les formes intolérables de travail des enfants ; il faut reconnaître leur protagonisme et le soutenir.

4 - Les crimes sexuels contre les enfants doivent être poursuivis dans les pays d'origine de ceux qui les commettent comme dans ceux où ils se déroulent.

### **II - Recommandations des Enfants et Jeunes Travailleurs (EJT) sur le "confiage"**

Nous connaissons, pour l'avoir vécue, la pratique par laquelle les parents confient leurs enfants à des connaissances pour assurer leur éducation.

Elle n'est pas une "pire forme" entrant dans le point 3, car dans certains cas cela se passe bien ; mais dans d'autres ces enfants sont maltraités par les familles d'accueil et ils n'ont pas le même statut que leurs "frères et soeurs".

Pour améliorer la situation de ces enfants, nous recommandons :

\* aux parents qui veulent confier leurs enfants de :

- bien regarder la situation de la famille d'accueil, si elle est gentille, pas méchante,

- ne pas confier l'enfant à cause de la richesse de la famille d'accueil

- rendre visite régulièrement à leur enfant pour savoir s'il est bien, ne pas le "jeter"

\* aux familles d'accueil de :

- prendre les enfants qu'on leur confie comme leurs propres enfants et les traiter tous pareils. Les corriger selon leur façon d'éduquer mais jamais les maltraiter.

Le MAEJT depuis sa fondation en 1994, est engagé dans la sensibilisation des familles et de ceux qui maltraitent les enfants, ainsi que dans toutes les luttes contre l'exploitation des enfants. Lors des conférences de Kundapur, d'Amsterdam et d'Oslo, il a répété et précisé cet engagement et sa pratique, ainsi que son désir de participer activement aux initiatives locales et internationales allant dans cette direction.

Seules les actions concertées ont des chances de réussir. C'est pourquoi, tous les articles qui parlent de ceux qui doivent analyser les situations, proposer des lois ou des modifications de lois, construire des programmes et les mettre oeuvre, doivent inclure les concernés, et en premier lieu les enfants et jeunes travailleurs sans qu'aucun programme ou action ne pourra fonctionner.s

Fait à Dakar le 24 février 1999

Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT) Ibrahima Camara, Serge Luca Ndouba, Dibou Faye, Agbadi Edwige, Hassanatou Camara, Claude François Ouédraogo

### **III - Associations membres du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT)**

- Bénin : Cotonou, Abomey
- Burkina Faso : Ouagadougou
- République Démocratique du Congo : Kinshasa
- Côte d'Ivoire : Abidjan, Bouaké, Grand Bassam, Korhogo
- Guinée Bissau : Bissau, Cantchungo, Mansoa
- Guinée : Conakry
- Mali : Bamako, Kayes, Koulikoro, Mopti, Sikasso
- Mauritanie : Nouakchott, Rosso
- Niger : Niamey
- Sénégal : Dakar, Fatick, Saint Louis, Thiès, Ziguinchor
- Tchad : Ndjaména
- Togo : Lomé

#### **Associations en voie de constitution ou en observation**

- Angola : Luanda
- Bénin : Lokossa, Comé, Ouidah, Porto Novo
- Burkina Faso : Orodara
- Côte d'Ivoire : Aboisso, Bonoua
- Guinée Bissau : Bafata, Gabou
- Guinée Conakry : Coyah, Dubréka, Kindia, Nzérékoré, Mamou
- Madagascar : Antananarivo
- Mali : Ségou
- Sénégal : Tambacounda
- Togo : Badou

#### **Structures et organisations de soutien**

- Angola : Kadengues Unidos / CIES, Luanda
- Bénin : Projet INIVIO, Cotonou / SCDIH - Service de la Charité pour le Développement de l'Homme, Cotonou / GRADH-ONG - Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Humain, Abomey / CAEB - Centre d'Animation et d'Ecoute du Bénin, Porto Novo / APRETECTRA-ONG, Comé
- Burkina Faso : Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Famille de Orodara, Maison de l'Enfance, Orodara / AEMO, Ouagadougou
- République Démocratique du Congo : GRAMID - Groupe de Recherche et d'Appui Méthodologique aux Initiatives de Développement, Brazzaville
- Côte d'Ivoire : Communauté ABEL / LVIA Carrefour Jeunesse Grand Bassam / Centre Social d'Aboisso, Aboisso / Centre Social II, Korhogo / BICE - Bureau International Catholique pour l'Enfance, Abidjan / EASEMO - Equipe d'Action Socio Educative en Milieu Ouvert, Bouaké
- Ghana : Response, Accra / Street Academey, Accra
- Guinée Bissau : Rádda Barnen / AMIC, Bissau, Canchungo, Mansoa
- Guinée Conakry : Terre des Hommes, Conakry / Sabou Guinée, Conakry / COTESD - Cellule de Concertation des ONG Travaillant avec les Enfants en Situation Difficile, Conakry / Djigui Guinée, Conakry / CETA - Coyah / Direction Prefectorale de l'Education, Kindia / Club des Amis du Monde, Mamou
- Kenya : Undugu Society of Kenya, Nairobi
- Madagascar : MSF - Médecins Sans Frontières, Antananarivo / Enda Tiers Monde, Antananarivo
- Mali : Action Mopti / Relais Urbain Educatif / Direction de l'Action Sociale, Sikasso et Kayes / Fondation Enfance, Mopti / AAJD - Association d'Appui à la Jeunesse Déshéritée, Koulikoro / Enda Tiers Monde, Bamako
- Mauritanie : PER - Projet Enfant de la Rue, Caritas Nouakchott / PACT - Projet d'Appui aux Communautés de Trarza, Rosso
- Niger : AMIN - Action pour les Mineurs Isolés du Niger, Caritas Niamey
- Sénégal : Clairenfance, Caritas Saint Louis / FEE - Femme, Enfant et Environnement, Fatick / Doomi Nepp, Thiès / Benkawuli, Tambacounda/ Enda Tiers Monde, Dakar, Ziguinchor
- Tchad : APPERT - Association pour la Protection et la Promotion des Enfants de la Rue au Tchad, Ndjaména

- Togo : BICE - Bureau International Catholique pour l'Enfance, Lomé/ WAO - Action to Stop Child Exploitation, Lomé

*Le tirage de ce document entre dans le cadre du programme XALEY CA KANAM (les enfants vont vers l'avant) co-financé par Caritas, Enda Tiers Monde, Save the Children Suède, SKN Hollande, Terre des Hommes Genève et l'Union Européenne (EU).*

*Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par cette publication. Reproduction libre pour des usages pédagogiques ou scientifiques avec indication claire de la source et de l'adresse, ainsi que l'envoi de copies à Enda.*

*Illustration de couverture : Amadou Goudiaby (Ziguinchor, Sénégal)  
Réalisation Technique : Serge M. Huchard, Elhadj M. S. Sarr*

© Enda TM Jeunesse Action. Décembre 2000 ISSN 0850 -1629